QUE DOIS-JE PREPARER COMME DOCUMENTS POUR MON DOSSIER?

DOCUMENTS COMMUNS A TOUTES DEMANDES DE SUBVENTIONS

- ∞ Attestation de conformité version 2024 à télécharger sur le site du Département 13
- ∞ RIB libellé au nom de l'association
- ∞ PIECES COMPTABLES:
- Comptes de résultat, bilan et annexes N-3, N-2 approuvés en AG, signés par le Président et le Trésorier (nom, fonction et signature). Si les comptes sont clôturés et validés en AG au moment du dépôt fournir aussi N-1.
- Rapport du commissaire aux comptes N-3, N-2, N-1 pour les associations qui ont reçu annuellement plus de 153 000€ de subventions
- Rapport spécial du commissaire aux comptes N-3, N-2, N-1 sur les conventions réglementées, pour les associations qui ont reçu annuellement plus de 153 000€ de subventions publiques.
- Budget prévisionnel global de <u>Fonctionnement</u> de l'association de l'année pour laquelle la subvention est demandée. Il doit faire apparaître toutes les subventions publiques sollicitées hors l'investissement et doit être équilibré (dépenses = recettes)

∞ ACTIVITE ASSOCIATION

- Rapport global d'activité N-2 et N-1. Si vous n'avez pas eu d'activité à N-2, fournir un justificatif de non activité.
 - Pour N-I, si le rapport n'est pas encore clôturé ou validé par l'AG, un rapport d'activité provisoire (non validé en AG mais signé par le Président.
- Programme global des activités <u>prévues</u> de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée (pas de copie du PV de l'Assemblée générale, il s'agit d'un document à part entière)

DOCUMENTS SPECIFIQUES MANIFESTATION ET PROJET SPÉCIFIQUE

- ∞ Un plan de financement spécifique à votre projet spécifique et/ou manifestation incluant la subvention sollicitée auprès du département, il doit être équilibré (dépense=Recettes)
- ∞ Un descriptif détaillé et motivé de votre projet et/ou manifestation

DOCUMENTS SPECIFIQUES POUR UNE SUBVENTION EN INVESTISSEMENT

- ∞ Les devis estimatifs (ou factures proforma) TTC des dépenses prévues en investissement
- ∞ Un plan de financement spécifique à votre projet d'investissement incluant la subvention sollicitée auprès du département, il doit être équilibré (dépense=Recettes)
- ∞ Autorisation du propriétaire (Si la demande concerne des travaux, et si l'association n'est pas propriétaire)
- ∞ Copie du bail (Si la demande concerne des travaux, et si l'association n'est pas propriétaire)
- ∞ Un descriptif détaillé, et motivation de votre projet d'investissement.